



US LA RICHE TENNIS DE TABLE

Gymnase Paul Bert
Rue Paul Bert
37520 LA RICHE

5^{ème} TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE Samedi 14 avril 2018 Dimanche 15 avril 2018

L'US La Riche Tennis De Table organise son 4^{ème} TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE qui se déroulera le samedi 14 Avril 2018 et dimanche 15 avril 2018 **dans le gymnase Paul Bert, Rue Paul Bert** à La Riche. Ce tournoi est homologué par la F.F.T.T.

Article 1^{er} : Le tournoi se déroulera sur 16 tables et sera ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T de la ligue du Centre.

Article 2 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Le Samedi 14 avril 2018

**Ouverture de la salle à partir de 12 heures 30.
Pointage à partir de 12 heures 45 pour le tableau 1.**

Tableau 1	: Coupe Davis moins 2500 points	13h15
Tableau 2	: Du classement 500 au classement 599	14h
Tableau 3	: Uniquement classement 500	15h15

Le dimanche 15 avril 2018
Ouverture de la salle à partir de 8 heures.
Pointage à partir de 8 heures 30.

Tableau 4	: Du classement 500 au classement 899	9 h
Tableau 5	: Du classement 1100 au classement 1599	9 h
Tableau 6	: Doubles (Total des points inférieurs à 2800) – Clubs indifférents non admis les jeunes faisant le tableau 6.	10 h 15
Tableau 7	: Poussins-Benjamins-Minimes inférieur à 899	10 h 15
Tableau 8	: Du classement 500 au classement 1099	11 h 30
Tableau 9	: Dames	13 h 00
Tableau 10	: Du classement 500 au classement 799	13 h 15
Tableau 11	: du classement 500 au classement 1399	14 h 15

L'US La Riche Tennis De Table, club organisateur, en accord avec Monsieur Martineau Frédéric, juge-arbitre du tournoi, se réserve les droits :

- d'annuler un tableau si le nombre de participants est inférieur à 8 ou bien de modifier la dotation du tableau.
- d'arrêter et bloquer les inscriptions d'un ou plusieurs tableaux, si le nombre de participants excède les capacités de la tranche horaire.

Article 3 : Chaque joueur et joueuse peut participer à 3 tableaux dont trois tableaux de simple au maximum.

Article 4 : En ce qui concerne le classement des joueurs et des joueuses, le classement officiel sera celui paru en janvier 2018 et valable pour la seconde phase de la saison sportive 2017-2018 phase 2. Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs en respect du classement inscrit sur leur licence.

Article 5 : Pour les tableaux du samedi, la coupe Davis se jouera comme suit : pour le tableau 1, un tableau final à 16 équipes avec classement intégrale et pour le tableau 2 et 3 se déroulera par poule de 3 ou 4. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe

La formule choisie pour le tableau 1 sera le joueur le plus fort en nombre de points jouera contre le joueur le plus fort en nombre de points, le joueur le plus faible au nombre de point jouera le joueur le plus faible en nombre de points et le double sera joué. L'équipe qui aura obtenu 2 points aura gagné.

Pour les tableaux du dimanche, y compris le tableau de doubles, se dérouleront par poule de 3 ou 4. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches.

Le forfait d'un participant pourra être prononcé 5 minutes après le second appel de son nom.

Les balles plastiques (homologuées) seront fournies par les joueurs.

La tenue sportive est exigée (le bermuda ne sera pas admis).

Article 6 : Un joueur éliminé sera tenu d'arbitrer une partie du tour suivant.

Les joueurs ne se soumettant pas à cette obligation seront alors éliminés des tableaux dans lesquels ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

Article 7 : De nombreux prix en espèces ainsi que des lots récompenseront l'ensemble des tableaux.

Le total des dotations distribué s'élève à 705 €.

Tableaux	Total des récompenses	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste
Tableau 1 - (Coupe Davis – 2500 pts)	90 euros	40 euros	30 euros	20 euros
Tableau 2 - (Clst 5 au 6)	45 euros	25 euros	15 euros	5 euros
Tableau 3 – Clst 500 uniquement	45 euros	25 euros	15 euros	5 euros
Tableau 4 - (Clst 5 au 8)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 5 - (Clst 11 au 15)	80 euros	40 euros	25 euros	15 euros
Tableau 6 - Doubles -2800 pts	90 euros	40 euros	30 euros	20 euros
Tableau 7 - poussins-benjamins-minimes	30 euros	Bon décathlon 20 euros	Bon décathlon 10 euros	Lot
Tableau 8 - (Clst 5 au 10)	70 euros	35 euros	25 euros	10 euros
Tableau 9 - (Dames Toutes Série)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 10 - (Clst 5 à 7)	60 euros	30 euros	20 euros	10 euros
Tableau 11 - (Clst 5 à 13)	75 euros	35 euros	25 euros	15 euros

Pour le tableau de doubles et coupe davis, le prix s'entend pour l'équipe.

Un(e) joueur (euse) absent(e) à la remise des récompenses renonce à percevoir son lot.

Article 8 : Les droits d'engagement (variables selon les tableaux choisis) sont fixés à :

Tableau 1	5 euros par joueur
Tableau 2 et 3	4 euros
Tableau 4	5 euros
Tableau 5	6 euros
Tableau 6 (Doubles)	4 euros par joueur
Tableau 7	4 euros
Tableau 8	5 euros
Tableau 9 (Dames)	4 euros
Tableau 10	5 euros
Tableau 11	6 euros

- Pour les doubles : inscription des équipes par écrit, internet ou fax, et/ou possibilité de s'inscrire avec X, sous réserve d'accepter l'équipe que le Juge Arbitre aura constituée.

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le Vendredi **13 AVRIL 2018** pour les tableaux du samedi et le samedi 14 avril 2018 pour les tableaux du dimanche à :

✉ M. Frédéric Martineau
Président du Tournoi Régional de La Riche
5 rue des Hautes Marches – 37520 LA RICHE

☎ 06 62 52 75 15

E-mail : Fredericmartineau@orange.fr

✉ M. Laurent GRAFFIN
Vice-Président du Tournoi Régional de La Riche
1 Rue de la Poirière – 37520 LA RICHE

☎ 02 47 38 18 54

E-mail : laurent.graffin@wanadoo.fr

Ou sur le site du club:

<https://sites.google.com/site/uslr/tt/tournoi2017>

Les inscriptions par mail sont possibles jusqu'au **Vendredi 13 avril 2018 à 20 h00 pour les tableaux 1 à 3.**

Les inscriptions par mail sont possibles jusqu'au **Samedi 14 Avril 2018 à 20 h00 pour les tableaux 4 à 11.**

Des informations complémentaires sont disponibles en prenant contact avec le Président du tournoi par mail ou téléphone.

Article 9 : Le tirage au sort aura lieu, sous le contrôle du Juge Arbitre, le vendredi 13 avril 2018 à partir de 20 h00 pour les tableaux du samedi , le Samedi 14 Avril 2018 à partir de 20 h00 pour les tableaux du dimanche, au gymnase Paul BERT, Rue Paul Bert, à La Riche.

Article 10 : Les litiges seront tranchés par le juge-arbitre du tournoi.

Article 11 : La présentation de la licence sera exigée par le juge-arbitre.

La validité de celle-ci sera déterminée en respect du règlement fédéral :

Règlements sportifs 2016- titre 1, chapitre 1, article 1

Règlement médical 2016- chapitre 3, article 9

Article 12 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le n°

Article 13 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. L'association de l'US La Riche décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou en cas d'accident pouvant survenir lors du tournoi.